

**CÉRÉMONIE D'ASSERMENTATION ET D'INSTALLATION
DES NOUVELLES AUTORITÉS COMMUNALES**

JEUDI 18 JUIN 2026

À LA SALLE DES SPECTACLES

Membres présents :	73
Membres absents excusés :	7
Membres non excusés :	<u>00</u>
Effectif total :	80

Introduction

La cérémonie débute à 18h00 par une production de l'Harmonie municipale.

En vertu de la Loi sur les communes, Madame la Préfète Clarisse Schumacher à l'honneur de déclarer ouverte la cérémonie d'installation du nouveau Conseil communal et de la nouvelle Municipalité de la Commune d'Épalinges pour la législature 2026 – 2031 qui débutera le 1^{er} juillet 2026.

Elle salue chacune et chacun des élus, ainsi que les invités qui nous font le plaisir d'assister à cette cérémonie.

Elle remercie également toutes les personnes qui ont contribué à l'organisation de cette cérémonie et en particulier le greffe municipal.

Il sera procédé dans un premier temps, sous sa présidence, à l'assermentation des membres du Conseil communal et de la Municipalité. Puis à l'élection de la présidence et du secrétaire du Conseil. Nous terminerons par la lecture et l'approbation du procès-verbal. Elle passera ensuite le relais à la nouvelle présidente ou au nouveau président, qui mènera la suite des opérations selon l'ordre du jour que vous avez reçu.

Elle remercie Mme Fabienne Gheza de bien vouloir fonctionner comme secrétaire provisoire.

Un certain nombre de personnes n'ont pas pu être présents ce soir et se sont excusées, il s'agit de Mmes Muriel Cuendet Schmidt, Christelle Racine, Ann Sheppard Baetschmann et de MM. Alexandre Boges Gouveia, Nicolas Häusel, André Racloz et Youri Rosset.

Par décision du 22 août 2025, le Conseil d'État a convoqué les électrices et électeurs des communes pour le renouvellement de leurs Autorités pour la législature couvrant la période du 1^{er} juillet 2026 au 30 juin 2031.

Conformément à l'article 10 de ladite décision, et en conformité des articles 6 et 7 de la loi du 5 octobre 2021 sur l'exercice des droits politiques (LEDP), le registre du corps électoral a été mis à jour et rendu consultable par les personnes jouissant des droits politiques. Une réclamation était possible auprès de la Municipalité dans un délai de trois jours et au plus tard jusqu'au lundi précédant le scrutin.

Elle rappelle qu'en application des articles 172 à 181 de la loi sur l'exercice des droits politiques, toute contestation relative aux scrutins communaux peut faire l'objet d'un recours, qui est adressé à la préfète ou au préfet.

Le recours doit être déposé dans les trois jours dès la découverte du motif de plainte, mais au plus tard dans les trois jours qui suivent la publication du résultat ou la notification de l'acte mis en cause.

Elle a le plaisir de déclarer qu'aucun recours n'a été déposé dans le délai légal contestant la validité de ces élections ou l'établissement du registre du corps électoral ; dès lors, plus rien ne s'oppose à ce qu'elle procède à l'installation de votre Conseil communal et de votre Municipalité.

L'appel est effectué, il y a bien 73 personnes présentes.

Assermentation des membres du Conseil communal par Mme la Préfète.

Mme la Préfète donne lecture de la promesse légale. A l'appel de son nom, chaque membre du Conseil lève la main droite et dit « Je le promets ». Les membres sont appelés et prêtent serment.

Au nom du Conseil d'État, qu'elle a l'honneur de représenter et en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par la loi, Mme la Préfète déclare que les personnes citées sont régulièrement installées en qualité de membres du Conseil communal d'Épalinges pour une période de 5 ans, dès le 1^{er} juillet 2026 et ce jusqu'au 30 juin 2031.

Les personnes absentes seront assermentées par le nouveau Président ou la nouvelle Présidente lors de la première séance du Conseil communal à laquelle ils participeront.

Assermentation des membres de la Municipalité par Mme la Préfète.

Mme la Préfète procède à l'assermentation des membres de la Municipalité qu'elle prie de se lever.

Elle donne ensuite lecture l'article 48 de la loi sur les communes du 28 février 1956 qui prescrit que :

Ne peuvent être simultanément membres d'une municipalité :

- a) les conjoints, les partenaires enregistrés ou les personnes menant de fait une vie commune, les parents ou alliés en ligne directe, ascendante ou descendante, ainsi que les frères et sœurs,

- b) les oncles, tantes, neveux et cousins germains,
- c) une personne et le frère ou la sœur de son conjoint, de son partenaire enregistré ou de la personne menant de fait une vie de couple avec elle.

De plus, les articles 49 à 52 de la loi sur les communes (LC) traitent des incompatibilités de fonction de secrétaire municipal et de boursière ou boursier envers la Municipalité.

Elle invite M. le Syndic, en présence des uns et des autres, à déclarer s'il existe entre eux quelque degré de parenté ou d'alliance prohibé par la loi, de même qu'ils n'ont aucun lien prohibé par la loi avec le secrétaire municipal ou le boursier ?

M. Alain Monod répond que ce n'est pas le cas.

Mme la Préfète invite l'Assemblée à se lever.

Elle donne lecture de la promesse légale et à l'appel de son nom, chaque membre de la Municipalité lève la main droite et répond « Je le promets ». Les membres sont appelés et prêtent serment.

Au nom du Conseil d'État, Mme la Préfète déclare que M. le Syndic Alain Monod, que Mmes les Conseillères municipales Chantal Good, Marisa Dürst et Léa Pacozzi et M. le Conseiller municipal Michael Crottaz sont régulièrement installés dans la charge de Syndic et membres de la Municipalité pour la législature 2026-2031.

Elle les félicite et les invite à prendre place à la table de la Municipalité.

Elle tient à exprimer sa gratitude pour votre engagement au service de la collectivité et pour le temps que vous allez consacrer à votre commune. À l'égard de vous tous, membres de la Municipalité, membres du Conseil, elle formule ses vœux les meilleurs pour la législature qui s'annonce.

Production libre de la Chanson d'Épalinges.

Élection du Président et du secrétaire du Conseil, assermentation du secrétaire.

L'art. 89 de la loi sur les communes du 28 février 1956, prescrit qu'après la prestation de serment par les membres du Conseil communal, sous la présidence de la préfète ou du préfet, ce corps procède à la nomination de sa présidente ou de son président et de sa ou son secrétaire, qui entrent immédiatement en fonction.

Ces élections ont lieu à la majorité absolue au 1^{er} tour, et relative au second tour, au scrutin individuel secret.

L'article 11 chiffre 3 de la loi sur les communes précise cependant que lorsque le nombre de candidats est égal à celui des sièges à pourvoir, l'élection peut s'opérer tacitement. Mention en est alors faite au procès-verbal.

Il va être procédé à l'élection de la présidente ou du président. Elle rappelle que la personne à cette charge est élue pour une année, soit jusqu'au 30 juin 2027.

A cet effet, il convient de former un bureau provisoire. Elle prie Mme Fabienne Gheza de fonctionner comme secrétaire provisoire et propose de nommer comme scrutateurs et scrutatrices provisoires Mmes Sandrine Largey Botti et Manon Reist von-Olphen et MM. Cyril Duruz et Sandy Warth.

Y a-t-il une objection à la nomination du bureau provisoire ? Ce n'est pas le cas, elle les remercie.

Elle invite, Mesdames et Messieurs les membres du bureau provisoire à prendre place à la table qui leur est réservée.

Elle rappelle que selon l'article 12 de la Loi sur les communes :

« Ne peuvent être simultanément président et secrétaire du Conseil communal les conjoints, les partenaires enregistrés ou les personnes menant de fait une vie de couple, les parents ou alliés en ligne directe ascendante ou descendante, ainsi que les frères et sœurs. »

Elle rappelle également qu'aux termes de l'article 11 de la Loi sur les communes :

« Le président, le ou les vice-présidents et le secrétaire sont nommés au scrutin individuel secret; les scrutateurs sont élus au scrutin de liste, leurs suppléants également. Ces élections ont lieu à la majorité absolue au premier tour et à la majorité relative au second. En cas d'égalité de suffrages, le sort décide.»

Mme la Préfète attend les propositions pour l'élection du Président du Conseil communal.

Mme Fanny Burki, au nom du groupe Socialiste, a le plaisir de présenter la candidature de Mme Fabienne Bride pour la fonction de Présidente du Conseil communal.

Palinzarde de souche, Mme Bride est profondément attachée à notre commune. Sa grand-mère ainsi que ses arrière-grands-parents étaient des Favrat, une famille originaire d'Épalinges. Son père a également marqué la vie politique locale en siégeant à la Municipalité dans les années 1970. Mme Bride a vécu à Épalinges de 1962 à 1983, avant de revenir s'y installer avec sa famille en 1993. C'est ici qu'elle a élevé ses deux enfants et poursuivi son engagement au sein de la vie locale. Sur le plan professionnel, elle a débuté sa carrière dans le secrétariat de direction avant de se réorienter vers la psychologie qu'elle a exercé durant vingt ans dans son propre cabinet, tout en étant intervenante psycho-sociale auprès d'une association lausannoise. Depuis sa retraite, elle met son temps et son expérience au service de la collectivité. Éluë au Conseil communal sur la liste du Parti socialiste depuis 2021, elle a d'abord siégé à la commission d'urbanisme, puis à la commission de gestion, qu'elle a présidée durant l'exercice 2024-2025. Cette année, elle a également assumé la fonction de première vice-présidente du Bureau du Conseil.

Par son expérience, son sens de l'écoute, sa connaissance de notre commune et son engagement au service de l'intérêt général, Mme Bride possède toutes les qualités requises pour exercer avec compétence et sérénité la présidence de notre Conseil communal.

Le groupe Socialiste vous recommande donc chaleureusement sa candidature et vous remercie de votre confiance.

Il n'y a pas d'autres propositions.

Mme le Préfète demande à Mme Bride si elle accepte son élection, c'est le cas. Elle est élue tacitement en tant que Présidente du Conseil communal, sous les applaudissements.

Il est procédé ensuite à l'élection du secrétaire du Conseil communal.

Elle a rappelé tout à l'heure les incompatibilités.

Elle précise encore que la ou le secrétaire est élu pour la durée de la législature, soit jusqu'au 30 juin 2031.

M. François Puricelli propose de reconduire la candidature de Mme Fabienne Gheza pour la fonction de secrétaire.

Mme Fabienne Gheza accepte sa désignation.

Étant donné qu'il n'y a qu'une candidate, Mme Fabienne Gheza est élue tacitement comme Secrétaire pour la législature 2026-2031.

Elle accepte son élection, elle est désormais installée comme secrétaire du Conseil et est immédiatement assermentée.

Pour terminer les opérations de nominations prévues à l'article 10 de la loi sur les communes, il reste à procéder aux opérations prévues dans votre ordre du jour.

La dernière opération sous sa responsabilité est la lecture par la secrétaire du procès-verbal. En conséquence, elle prie la secrétaire de bien vouloir donner lecture du procès-verbal de ces opérations.

Lecture et approbation du procès-verbal d'élection.

La parole est donnée à Mme Fabienne Gheza, secrétaire du Conseil communal, afin de procéder à la lecture du procès-verbal d'élection.

Le procès-verbal est mis en discussion. La discussion n'est pas utilisée, elle déclare qu'il est adopté.

Les autorités d'Épalinges sont maintenant légalement installées dès le 1^{er} juillet prochain.

Les conseillères et conseillers absents seront assermentés par la Présidente lors de la prochaine séance du Conseil.

La partie protocolaire d'installation des nouvelles autorités est terminée. Mme la Préfète remercie pour l'attention et prie la Présidente nouvellement élue de bien vouloir prendre la présidence pour la suite des opérations.

Production libre de la Chanson d'Épalinges.

Élection des autres membres du Bureau du Conseil

La Présidente, Mme Fabienne Bride, remercie sincèrement ses collègues de parti qui ont présenté sa candidature ainsi que toutes et tous les membres de ce Conseil qui l'ont élue.

C'est un honneur pour elle d'occuper cette fonction dans sa Commune cette année et d'apporter sa contribution, et promets de mettre toute son énergie et ses compétences au service de cette tâche.

Elle aimerait encore remercier les membres du Bureau sortants et souligner leur grande implication dans nos tâches si nécessaires à la bonne marche de la Commune et souhaite la bienvenue aux nouveaux membres.

Pour terminer, elle tient également à remercier vivement notre précédent président, M. François Puricelli qui a su mettre ses compétences, sa grande expérience et son humour au service de notre Conseil. Le travail au sein du Bureau avec lui durant cette année s'est révélé efficace, agréable et bienveillant. Bonne suite à lui dans ses nombreuses activités !

Élection des autres membres du Bureau du Conseil.

Nous allons maintenant procéder au renouvellement des membres du Bureau du Conseil pour cette nouvelle législature selon la répartition que vous avez reçue par mail le 11 juin et que vous avez discutée au sein de vos partis respectifs.

Nous avons reçu la veille l'information de M. Yann Glayre, que pour la législature 2026-2031, les élus UDC et les élus de l'Entente Palinzarde formeront un seul et unique groupe de 12 membres.

L'intitulé du groupe sera donc « UDC et Entente Palinzarde ». Donc des commissaires de ces 2 partis seront élus dans les différentes commissions ad hoc et permanentes. Il est précisé que les deux partis, « UDC Épalinges » et « Entente Palinzarde » gardent leur entière autonomie.

Le tournoi de la présidence de cette nouvelle législature serait le suivant :

- 2026-2027 : PS
- 2027-2028 : Verts'Libéraux
- 2028-2029 : UDC/EP
- 2029-2030 : VERTS
- 2030-2031 : PLR

Nous vous proposons de reconduire la répartition suivante pour la législature 2026-2031 : 2 PLR / 2 PS / 1 UDC/EP / 1 Verts et 1 Vert'libéral, soit à 7 membres.

La Présidente ouvre la discussion concernant ces répartitions de la présidence et du nombre de conseillers.

La discussion n'est pas demandée, elle met au vote la composition du Bureau du Conseil et la répartition de la présidence telles que proposées.

Au vote à main levée, la proposition est acceptée.

Elle passe maintenant à l'élection du Bureau 2026-2027.

Élection du 1^{er} vice-Président

Elle appelle les Chef.fe.s de groupe ou autre personne habilitée pour présenter leur candidat.

Au nom du groupe Vert'libéral, Mme Noémie Neumann Donegani présente la candidature de M. Michael Mäder.

Il n'y a pas d'autres propositions.

M. Michael Mäder accepte sa désignation et est élu tacitement en qualité de 1^{er} vice-Président.

La Présidente le remercie pour son engagement.

Élection du 2^{ème} vice-Président

Au nom du groupe UDC, M. Yann Glayre présente la candidature de M. Jean-Luc Magnenat.

Il n'y a pas d'autres propositions.

M. Jean-Luc Magnenat accepte sa désignation et est élu tacitement en qualité de 2^{ème} vice-Président.

La Présidente le remercie pour son engagement.

Élection des deux scrutateurs

Au nom du groupe PLR, M. Julian Pidoux présente la candidature de M. Bernard Thonney.

Au nom du groupe des Verts, M. Cyril Duruz présente la candidature de M. Bogomil Kohlbrenner.

MM. Bernard Thonney et Bogomil Kohlbrenner acceptent leur élection et sont élus tacitement.

Élection de deux scrutateurs suppléants

Au nom du groupe Socialiste, Mme Fanny Burki présente la candidature de M. Pierre Borel.

Au nom du groupe PLR, M. Julian Pidoux présente la candidature de M. Georges Auberson.

MM. Pierre Borel et Georges Auberson acceptent leur élection et sont élus tacitement.

Élection de la secrétaire suppléante

La parole est donnée à M. François Puricelli, président sortant, qui présente la candidature de Mme Laurence Simonetti.

Il n'y a pas d'autres propositions, Madame Laurence Simonetti accepte son élection et est élue en qualité de secrétaire suppléante.

La Présidente lui demande de s'avancer pour être assermentée devant le Conseil.

Elle remercie vivement tous les membres élus, ainsi que notre secrétaire suppléante pour leur motivation.

Détermination du nombre de membres dans les commissions permanentes et ad hoc du Conseil communal.

Le Bureau a transmis une proposition de répartition aux différents groupes et les différents retours reçus ont été positifs.

Nous avons examiné une proposition de l'UDC qui demande de plafonner au maximum à 4 le nombre de commissions ad hoc à chaque Conseil et de grouper si possible deux préavis par commission. Le Bureau a décidé d'accepter cette proposition dans la mesure du possible.

Pour en revenir à la répartition, le Bureau propose donc pour la législature 2026/2031 :

- 8 membres dans les commissions permanentes et ad hoc et le maintien à 3 membres pour la commission de recours en matière d'impôts.

Elle signale que le nombre de suppléants n'a pas été modifié par rapport à la législature précédente.

Elle ouvre la discussion concernant cette proposition.

La discussion n'est pas demandée, elle ouvre le vote concernant la répartition des membres dans les Commissions permanentes et ad hoc.

Au vote à main levée, la proposition du Bureau à 8 membres par commission permanente et ad hoc, et 3 membres pour la commission de recours en matière d'impôts est donc acceptée.

La Présidente passe ensuite à l'élection des membres et suppléants des différentes commissions. Elle prie les chefs de groupe de bien vouloir s'avancer à côté du pupitre et de rester jusqu'à la fin des élections.

Élection de la COFIN (8 membres et 6 suppléants):

Élection des membres :

M. Sandy Warth (PLR)
M. François Puricelli (PLR)
M. Marc Veraguth (PLR)
M. Corentin Binamé (PS)
M. Eric Renard (PS)
M. Jochen Mundinger (Verts)
Mme Paola Pache (Vert'libéraux)
M. Yves Fauth (UDC)

Élection des membres suppléants :

Mme Ardiane Pasquier (PLR)
M. Yvan Trotti (PLR)
Mme Fanny Burki (PS)
Mme Laoreta Zili (Verts)
M. Félix Schmidt (Vert'libéraux)
M. Christian Guex (UDC)

Élection de la COGEST (8 membres et 5 suppléants):

Élection des membres :

Mme Vânia Luis Francisco (PLR)
M. Yves Morcaut (PLR)
M. Adame Biruk (PLR)
Mme Chloé Restauri (PS)
M. Marco Caffaro (PS)
M. Cyril Duruz (Verts)
M. Stéphane Bruneau (Vert'libéraux)
Mme Christine Von Siebenthal (UDC)

Élection des membres suppléants :

Mme Nathalie Perroud (PLR)
Mme Latha Heiniger (PS)
Mme Brigitte Guex (Verts)
Siège vacant (Vert'libéraux)
M. Jean-Luc Magnenat (UDC)

Élection de la Commission de recours en matière d'impôts (3 membres et 1 suppléant):

Élection des membres :

Mme Cosette Perfect (PLR)
M. Marco Caffaro (PS)
Mme Paola Pache (Vert'libéraux)

Élection d'un membre suppléant :
M. François Puricelli (PLR)

Élection de la Commission d'urbanisme et des constructions (8 membres et 6 suppléants) :

Élection des membres :
M. Julian Pidoux (PLR)
Mme Cosette Perfect (PLR)
M. Christian Terrier (PLR)
M. Laurent Balsiger (PS)
M. Benjamin Pfyffer (PS)
M. Erich Dürst (Verts)
M. Félix Schmidt (Vert'libéraux)
M. Pierre Zimmermann (UDC)

Élection des membres suppléants :
Mme Marie D'Allèves (PLR)
Mme Soisic Boulad (PLR)
M. Eric Renard (PS)
Siège vacant (Verts)
M. Guillaume Morand (Vert'libéraux)
M. Christian Guex (UDC)

Les commissions ad hoc sont à 8 membres également, sans suppléant. Chaque commissaire désigné doit trouver un remplaçant dans son parti, s'il n'est pas disponible.

Les élections sont maintenant terminées.

Production libre de l'Harmonie municipale

Allocution du Syndic d'Épalinges, M. Alain Monod.

M. Alain Monod, Syndic, salue Mme la Préfète, Mme la Présidente du Conseil, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal, Mesdames et Messieurs les invités et le public.

Il se permet tout d'abord de féliciter les élus au Conseil communal. Qu'il s'agisse d'une réélection ou d'un premier mandat. À noter que nous comptons 22 nouveaux élus, sur 80. Il en profite d'ailleurs pour féliciter Mme Fabienne Bride qui sera votre présidente pour une année et lui souhaiter plein succès dans ce mandat. Pour preuve de la belle vitalité de nos concitoyens, parmi les activités confiées au premier citoyen ou citoyenne de la Commune, il y a la visite aux nonagénaires. Il a compté, il y en aura 32, cela va faire beaucoup de flûtes, de gâteaux et de verres de chasselas. Mais tous les anciens Présidents pourront le confirmer, ce sont des moments forts sympathiques. Pour sa

part, il vit ces moments en compagnie de la Préfète, pour fêter les centenaires. Il y en, hélas, moins.

Il va entamer sa 4^{ème} législature à la Municipalité et la seconde en tant que Syndic et il se réjouit, avec ses collègues Mmes Chantal Good et Marisa Dürst d'accueillir prochainement et de manière officielle les deux nouveaux élus qui viennent d'être assermentés, en la personne de Mme Léa Pacozzi et M. Michael Crottaz.

Et bien évidemment il remercie en son nom personnel et au nom de la population palinzarde, ses deux futurs ex-collègues M. Roland Perrin et Mme Brigitte Crottaz qui ont œuvré pendant respectivement 8 ans et 5 ans à ses côtés.

La démocratie n'est pas une idée générale. Elle se vit dans les communes, entité la plus proche des citoyens. Ces propos ont été tenus par M. le Président de la Confédération Guy Parmelin lors de l'assemblée générale de l'Union des communes vaudoises samedi dernier à Blonay. Mesdames et Messieurs les élu-e-s, nous allons entamer dans 12 jours ensemble un parcours démocratique pendant 5 ans et nous serons observé par la population. Et soyons très clairs, cette législature sera exigeante pour ne pas dire plus. Il aimerait l'évoquer sous 3 axes.

Premier axe : tout d'abord, ce qui touche directement notre commune, et seule notre commune et qui relève donc de notre pouvoir. Nos finances, mises à mal ces dernières législatures, par des investissements certes importants mais tous nécessaires en pensant aux générations futures. Il ne croit pas que nous ayons jeté l'argent par les fenêtres. Mais il est vrai aussi que la plupart de ces projets ont démarré lors de la législature précédente. Aujourd'hui, nous devons les amortir selon les règles en vigueur. Un simple exemple, rien que l'amortissement de l'extension de Bois-Murat va nous coûter 1 mio par année, soit l'équivalent de 2 points d'impôts, et ce pendant 30 ans. Mais notre responsabilité d'élu consiste entre un juste équilibre entre les investissements et la réduction de la dette. M. Daniel Rosselat, qui quitte la syndication de Nyon, a déclaré : *« Je préfère laisser une ville avec des dettes, mais dotée d'infrastructures flambant neuves. »*. Lorsqu'il quittera la syndication (il faudra bien que cela arrive un jour), il souhaite pouvoir dire : *« Je laisse cette ville avec des infrastructures dignes de notre belle Commune, sans trop laisser de dettes et avec un taux d'impôt raisonnable. »*. Mais bien sûr il n'est pas seul à décider.

A noter aussi le passage à MCH2 qui occupe passablement notre boursier et les services communaux à l'heure d'établir le budget 2027. Prochainement, nous aurons le résultat des oppositions liées au Plan d'affection communal. Nous en avons eu les premiers signes mardi lors du dernier Conseil de la législature.

Le Conseil sera saisi prochainement du plan de transition écologique et sociale. Plus tard, viendra le tant attendu nouveau règlement du personnel.

Et puis, 3 plans de quartier en suspens depuis de nombreuses années vont démarrer et se terminer, on l'espère durant cette législature pour laquelle nous venons d'être assermentés dans nos fonctions respectives :

- Possession bois de Ban à la fin de cet été,
- Le Closalet (dont les premières discussions datent de 2009 déjà), nous l'espérons pour l'année prochaine,
- Planches/Montblesson.

Ces 3 quartiers vont nous valoir nombre d'habitants supplémentaires, et nous l'espérons des rentrées fiscales.

Pour conclure ce premier axe, d'ici la fin de l'année, nous ferons connaître notre programme de législature.

Deuxième axe : ce qui nous viendra du Canton, qui concerne donc toutes les communes et sur lequel nous avons peu, voire pas d'influence.

- La modification de la LATC, certes sans grand bouleversement,
- La loi sur les communes, ainsi que tout ce qui touche aux finances communales,
- La loi sur l'accueil de jour de l'enfance et corollaire le financement de crèches/garderies,
- La Loi sur la mobilité

Et probablement bien d'autres choses à venir.

Dernier axe : il a commencé son activité communale en 1993 et constate, à l'instar d'autres communes, que le Conseil communal s'émancipe de sa Municipalité. Par contre, beaucoup plus problématique, c'est la co-gestion qui devient presque un must. Nous en avons eu quelques exemples lors de nos derniers Conseils. Un récent article de 24 heures avait pour titre, il cite « *Quand le courant ne passe plus entre conseils et Municipalités.* ». Heureusement ce n'est pas notre cas. Et cet article reprenait une affirmation du directeur des affaires communales et des droits politiques du Canton, qu'il cite également « *La question des limites de compétences est très souvent en arrière-plan quand surgissent des tensions au sein d'une Commune* ». Il invite donc les 22 nouveaux, mais aussi les anciens à s'intéresser aux formations qui sont prévues en novembre sur le rôle des conseillers communaux et les limites de leurs compétences. Et puis, la future loi sur les communes, dont la date d'entrée en vigueur reste inconnue, probablement à l'horizon de la mi-législature permettra quelques rappels à ce propos. Et puis, nous assistons à une polarisation politique : c'est-à-dire le phénomène par lequel l'opinion publique se divise en deux camps idéologiquement distincts et opposés, rendant le consensus rare et favorisant le rejet des idées divergentes. Heureusement nous en sommes encore protégés, contrairement aux chambres fédérales ou à notre Grand Conseil. Lorsqu'il s'agit d'avancer pour le bien de nos concitoyens nous devons travailler ensemble. Cette phrase, il suggère que nous nous en rappelions chaque soir de Conseil communal, à défaut de l'afficher à l'écran.

Il est temps qu'il termine afin de vous rapprocher de la partie conviviale, évidemment ouverte à toutes les personnes présentes. Profitez de discuter avec celles et ceux que vous avez élus.

Avant de conclure, il souhaite toutefois remercier :

- Le secrétaire municipal et les collaboratrices du Greffe qui ont été les chevilles ouvrières de cette cérémonie.
 - Nos deux assistantes de sécurité publique qui ont porté les drapeaux.
 - L'auberge communale et le Jars Gourmand pour toutes les bonnes choses que vous pourrez déguster tout à l'heure.
 - Les paysannes vaudoises qui vous serviront l'apéritif tout à l'heure.
 - La Chanson d'Épalinges.
- et notre harmonie municipale.

Allocution de Mme la Préfète.

Cela a été un honneur de procéder ce jour à l'installation des autorités de notre Commune pour cette nouvelle législature.

Au nom du Conseil d'État et en son nom, elle adresse ses sincères remerciements pour l'engagement au service de la collectivité publique. A une époque où chacun voit son quotidien rythmé par de multiples exigences professionnelles, familiales et personnelles, le fait de consacrer du temps à la chose publique mérite d'être salué avec respect et reconnaissance. S'engager pour sa commune n'est jamais anodin. Cela demande de l'énergie, de la disponibilité, de la patience et surtout une volonté sincère de contribuer au bien commun. En acceptant le mandat qui est désormais le vôtre, vous prenez une responsabilité importante. Celle de représenter vos concitoyennes et concitoyens avec sérieux, discernement et humilité. C'est une responsabilité qui implique d'écouter, de dialoguer, parfois de convaincre et souvent aussi de composer. La commune constitue le premier échelon de notre démocratie. C'est à ce niveau que la politique conserve son sens le plus concret et le plus proche des habitants. Les décisions qui sont prises touchent directement le quotidien. Les écoles, les infrastructures, la mobilité, la sécurité, la vie associative, la qualité des espaces publics, la durabilité, l'accompagnement des aînés, les structures destinées à l'enfance et à la jeunesse ou encore l'harmonie du territoire. La politique communale n'est donc pas une politique abstraite. Elle concerne directement la vie des familles, des enfants qui grandissent dans les écoles, des seniors qui veulent pouvoir vieillir dans leur commune dans de bonnes conditions ainsi que des jeunes générations qui attendent des autorités qu'elles préparent un avenir durable et responsable. Dans ce cadre, il est essentiel que chacun garde à l'esprit le rôle particulier des institutions communales et la répartition des responsabilités qui font leur bon fonctionnement. Comme l'a rappelé le Syndic, le Conseil communal est le lieu du débat démocratique, du contrôle de la gestion et des décisions relevant des attributions que la loi lui confère expressément. La Municipalité, quant à elle, dispose d'une compétence générale résiduelle dans tous les domaines qui ne relèvent pas des attributions exclusives de la Confédération, du Canton et du Conseil communal. A ce titre, elle conduit l'action communale, dirige l'administration et ses services communaux et assume la responsabilité de la gestion des affaires courantes ainsi que de la mise en œuvre des décisions à traiter. Cette répartition des rôles garantit l'équilibre entre l'autorité délibérante et l'autorité exécutive. Le contrôle, exercé par le Conseil communal, ne doit toutefois pas être confondu avec une cogestion des affaires communales. Si le Conseil évalue l'action de la Municipalité et les résultats obtenus, la conduite opérationnelle de la commune demeure de la compétence de l'exécutif. Le contrôle du Conseil s'exerce principalement à posteriori, notamment au travers l'examen des comptes et du rapport de gestion et porte avant tout sur l'exercice écoulé et non pas sur la gestion quotidienne de l'année en cours. La Municipalité fonctionne par ailleurs sur le principe de la collégialité. Cela implique qu'une fois les décisions prises, celles-ci soient portées collectivement, dans un esprit d'unité, de responsabilité et de respect des institutions. Cette organisation institutionnelle repose avant tout sur le respect mutuel et les rôles de chacun, mais également sur une qualité devenue précieuse aujourd'hui, la capacité de débattre sans se déchirer. Dans une époque où les opinions peuvent rapidement se polariser, les réseaux sociaux favorisent parfois les réactions immédiates plutôt que l'écoute, il est fondamental de préserver une culture politique fondée sur le dialogue et le respect. Le débat démocratique est une richesse. Les désaccords sont légitimes et même nécessaires. Ils permettent d'améliorer les projets, d'éviter les certitudes excessives et de faire émerger des solutions plus équilibrées. Mais encore faut-il que ces débats demeurent emprunts de respect et d'un

véritable souci de construire ensemble. La politique communale ne doit jamais devenir un exercice d'orgueil personnel ni une tribune destinée à se mettre en avant ou à s'écouter parler. Elle exige au contraire de savoir parfois mettre son égo de côté, rechercher des compromis intelligents et garder à l'esprit que les citoyens attendent avant tout des élus qu'ils travaillent pour leur commune et pour l'intérêt général. Être élu ne confère pas seulement une légitimité. Cela impose également une forme d'exemplarité. L'humilité, l'écoute et la capacité de reconnaître les bonnes idées d'autrui y compris lorsqu'elles viennent d'un autre groupe politique. Votre engagement vous inscrit dans une institution ancienne et solide, plus que millénaire, qui a traversé les époques car elle repose sur des valeurs fondamentales, la proximité, la responsabilité, le dialogue et la confiance. Les habitantes et habitants de votre commune comptent sur vous pour faire vivre ces valeurs avec sérieux et bienveillance. Ils attendent des autorités qu'elles soient capables d'anticiper les défis, de préparer l'avenir avec lucidité mais aussi de préserver ce qui a fait l'identité et la qualité de vie de leur commune. Elle est convaincue que vous accomplirez votre mission avec engagement, équilibre et sens des responsabilités. Elle vous souhaite beaucoup de satisfaction dans l'exercice de votre mandat, de belles collaborations, des échanges constructifs ainsi que l'énergie et la persévérance nécessaire pour mener à bien les projets qui vous attendent au service de la population. La Préfecture de Lausanne demeure à votre disposition, elle a à cœur d'entretenir avec la commune des relations basées sur le dialogue, la confiance et l'esprit de collaboration. Elle remercie pour l'attention et souhaite ses meilleurs vœux pour cette nouvelle législature.

Allocution de la Présidente pour la cérémonie d'assermentation.

Elle souhaite tout d'abord la bienvenue à toutes et tous les nouvelles et nouveaux Conseillères et Conseillers communaux, fraîchement assermentés et les félicite pour leur implication dans notre Commune. Vous pouvez compter sur le soutien de notre Bureau pour faciliter votre intégration. Merci également à toutes et tous ses collègues du Conseil communal pour leur envie et motivation à continuer leur travail si nécessaire à la démocratie.

Elle aimerait également remercier tous et toutes ses collègues du Bureau et spécialement notre Secrétaire, qui connaît tous les rouages de notre législatif. Cela a été un plaisir d'effectuer cette année de vice-présidence à vos côtés.

Elle a à cœur de remplir sa fonction au mieux de ses compétences, dans le respect des différentes personnalités et des procédures. Elle tient à travailler en bonne intelligence avec la Municipalité, son administration et ses collègues du Bureau et du Conseil.

Durant cette année, il sera pour elle primordial de promouvoir un climat de confiance au sein du Conseil communal et de favoriser des comportements et des paroles respectueux et bienveillants lors des discussions. On peut avoir des valeurs différentes tout en respectant les personnes et leurs opinions.

Un Conseil communal c'est un microcosme de la société, avec des personnalités, des parcours de vie et des avis très diversifiés, ce qui en fait sa richesse. Il est important d'entendre chacun et chacune, ce qui est pour elle la base de notre travail.

Elle a bien envie de faire un peu sa pédante et de citer Aristote, Philosophe Grec, né en 384 avant JC : « *pour qui... en politique, la confrontation est nécessaire mais ne débouche sur rien sans volonté partagée de rechercher le bien commun avec des solutions équilibrées et concrètes par la concertation* ». Cela tombe bien, parce que

notre travail au sein du Conseil doit viser le bien de la Commune et le bien-être de ses habitants, loin des dissensions partisans.

Elle souhaite donc beaucoup de plaisir et d'intérêt dans nos fonctions au sein du Conseil communal d'Épalinges.

Elle clôt donc cette cérémonie d'assermentation et invite l'Assemblée à chanter l'hymne vaudois, à l'aide de l'Harmonie municipale, pour éviter les fausses notes !

La séance est levée à 19h45.

Épalinges, le 8 octobre 2026.

La Présidente :



Fabienne Bride



La Secrétaire :



Fabienne Gheza